

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2024

RELATIVE AU RENFORCEMENT DE LA SÛRETÉ DANS LES TRANSPORTS - (N° 134)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL130

présenté par
M. Gouffier Valente, rapporteur

ARTICLE 11

À l'alinéa 8, après la première occurrence du mot :

« et »

insérer les mots :

« les modalités ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.